

**Bureau syndical du
 13 mars 2020**

**DELIBERATION N° 2020-03-028
 Demande de subvention pour
 les travaux de construction d'une recyclerie à Levie**

Nombre de membres 25			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du neuf mars deux mille vingt, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le neuf mars deux mille vingt, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales L'an deux mille vingt, le treize mars à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur TATTI François, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
21	8	8	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre et MATTEI Jean-François

Présente:

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.

Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, ARMANET Guy, POLI Xavier, LACOMBE Xavier, BERNARDI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.



Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 29/05/2020
 et de la publication de l'acte le: 29/05/2020

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200313-2020-03-028-DE
 Date de télétransmission : 29/05/2020
 Date de réception préfecture : 29/05/2020

Monsieur le Président expose,

Parmi les axes prioritaires des orientations techniques et stratégiques adoptée par le Syvadec, le développement du maillage des déchetteries vise à offrir un service de proximité aux usagers, développer les filières de valorisation (déchets encombrants et déchets recyclables) et réduire les déchets ménagers traités en centre de stockage.

Les études de maîtrise d'œuvre ont permis de définir, techniquement et économiquement, un site répondant aux besoins de la zone d'implantation. Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie infrastructure en construction neuve.

Les travaux de construction intègrent notamment la construction des locaux (agents, technique et accueil du public), les terrassements, le génie civil des murs, les quais et bâtiments, la réalisation des voiries et réseaux internes, les aménagements et équipements des zones nécessaires à l'exploitation (pont bascule, contrôles d'accès, défense incendie, clôtures et portails ...), et annexes.

Le montant estimé des travaux est de 1 680 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subvention de 70 % soit 1 176 000 € HT ou, à défaut, le taux maximum éligible. Le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Il est demandé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre 2018-022 notifié le 8 juin 2018

Considérant les axes stratégiques d'intervention validés par le Comité Syndical

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement pour les travaux de la recyclerie de l'Alta-Rocca à Lévie
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

François

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200313-2020-03-028-DE
Date de télétransmission : 29/05/2020
Date de réception préfecture : 29/05/2020

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.